



Municipalité de Rivière-Beaudette
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est par les présentes données par la soussignée, directrice générale, de la susdite municipalité que :

DÉROGATION MINEURE 2025-02

Conformément à la loi, la municipalité de Rivière-Beaudette informe la population que le conseil Municipal étudiera une demande de dérogation mineure pour le règlement de zonage pour le numéro de lot 3 766 408 appartenant à M. Marc-André Simard lors de la séance ordinaire du conseil le 10 février 2025, à 19h, à la salle Communautaire, situé au 1010 chemin Ste-Claire.

La dérogation mineure sur laquelle le conseil municipal de Rivière-Beaudette se penchera est de nature à permettre l'installation d'une génératrice et son alimentation au propane en cour avant.

Le conseil tient par la présente à informer toutes personnes ou organismes intéressés, qu'ils pourront se faire entendre par le conseil lors de cette assemblée du 10 février 2025 relativement à cette demande.

Donné à Rivière-Beaudette, ce 20^{ième} jour du mois de janvier, deux mille vingt-cinq.

Natasha Page,
Directrice générale